Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_067-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_067

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Nadège LE FLOCH,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260522-DC_2026_067-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_067

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal (2026)

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8 ;
Vu la loi du août 2015, dite Loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 78 ;
Vu la délibération n°DC_2026_040 du conseil municipal du 20 mars 2026, relative à la détermination des commissions thématiques municipales tel que suit :
- Commission n°1 : Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions (10 membres)
- Commission n°2 : Cadre de vie (10 membres)
- Commission n°3 : Cohésion sociale (10 membres)
- Commission n°4 : Culture, patrimoine et tourisme (10 membres)
- Commission n°5 : Education, enfance et jeunesse (10 membres)
- Commission n°6 : Ressources et affaires générales (18 membres)
- Commission n°7 : Sport et loisirs (10 membres) ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal de Vitré en date du 15 mars 2026 et son installation le 20 mars 2026 ;

Considérant que le règlement intérieur de la commune ne porte que sur des matières relevant du fonctionnement du conseil municipal ;

Il vous est proposé d'approuver les termes du règlement intérieur du Conseil municipal de Vitré, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 28
- Contre : 4

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.